

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE
PONT-SAINT-VINCENT - Site de l'INRS - F08FC40B013 - Avenant n°3**

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État, adapté le 07 décembre 2022,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la communauté de communes Moselle et Madon souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la maîtrise foncière de l'ancien site de l'INRS situé sur le territoire communal de Pont-Saint-Vincent, en vue d'y créer une cité scolaire inclusive,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°3 à la convention en date du 15/10/2013 à passer avec la communauté de communes Moselle et Madon annexée à la présente délibération, portant sur la prorogation de l'échéance de la convention désormais fixée au 30/06/2026 (précédemment fixée au 30/06/2024),

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté de communes Moselle et Madon ledit avenant,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.


VU ET APPROUVE

Le **29 JUIL. 2024**

La Préfète de Région,

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS

Samuel BOUJU